

Une nouvelle mesure relative à la solution du problème des Chemins de Fer Nationaux a été prise au moyen de la loi qui donne au Gouvernement la possession et le contrôle du réseau du Chemin de fer du Grand Tronc, et des dispositifs pris pour remettre en vigueur l'arbitrage destiné à faire connaître la valeur des obligations de cette compagnie. Un comité spécial a fait une enquête sur certaines parties du problème de l'exploitation de ces chemins de fer.

Les dispositifs concernant le revenu contenus dans la loi des subsides, auront pour résultat—on l'espère avec confiance—de faire face aux dépenses de l'année en imposant un minimum de fardeau sur le peuple et les industries.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des larges crédits que vous avez votés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est aujourd'hui la dernière fois que j'aurai l'honneur de vous adresser la parole vu que la durée de mes fonctions aura expiré avant que vous vous réunissiez de nouveau.

Puis-je vous assurer que je conserverai toujours une affection réelle pour le Canada et son peuple et que je surveillerai vos progrès avec le plus haut intérêt et la ferme croyance qu'un bonheur et une prospérité sans cesse croissants attend le Canada.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:—

C'est le plaisir de Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le 14^e jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à jeudi, le 14 juillet prochain.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.